



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 25 janvier 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 janvier 2018

Date d'affichage
18 janvier 2018

Objet de la délibération
*Direction des affaires
générales – Démission d'un
conseiller municipal,
monsieur Jacques
DAVIGNON -
Remplacement au sein de la
commission de délégation de
service public (DSP) suite à
sa démission*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, LUNGERI Carine, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à LACOURTE Gérard

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Joëlle LAKS** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur Jacques DAVIGNON, conseiller municipal a présenté, par lettre reçue en mairie en date du 9 novembre 2017, sa démission.

Ainsi par délibération en date du mardi 19 décembre 2017, monsieur Gérard LACOURTE, suivant sur la liste, a accepté d'intégrer le conseil municipal par courrier reçu en mairie le 21 novembre 2017 et de remplacer monsieur Jacques DAVIGNON au sein des différents comités, commissions et organismes extérieurs.

Pour des raisons de service, nous devons convoquer et nous nous sommes aperçus que cette commission n'avait pas été modifiée dans la délibération du 19/12/2017.

Il convient donc de remplacer monsieur Jacques DAVIGNON par monsieur Gérard LACOURTE au sein de la commission de délégation de service public (DSP).

- Commission de délégation de service public :

5 membres titulaires	5 membres suppléants
Danièle RAVINAL	Patrick BOUBEKER
Jean-Pierre COIQUAULT	Huguette BORELLI
Pascale TREQUATTRINI	Sandrine BELTRA
Jacques DAVIGNON	Céline BONHOMME
René GRISOLLE	Aude MAIRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-4 ;

VU la délibération du mardi 19 décembre 2017 remplaçant monsieur Jacques DAVIGNON par monsieur LACOURTE au sein des différents comités, commissions et organismes extérieurs.

CONSIDERANT que monsieur Jacques DAVIGNON a démissionné de son poste de conseiller municipal par courrier reçu en mairie en date du 7 novembre 2017;

CONSIDERANT que monsieur Gérard LACOURTE, suivant de liste, a accepté de siéger au conseil municipal par courrier en date du 21 novembre 2017;

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer monsieur Jacques DAVIGNON par monsieur Gérard LACOURTE au sein des différents comités, commissions et organismes extérieurs.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la commission de délégation de service public :

- Commission de délégation de service public :

5 membres titulaires	5 membres suppléants
Danièle RAVINAL	Patrick BOUBEKER
Jean-Pierre COIQUAULT	Huguette BORELLI
Pascale TREQUATTRINI	Sandrine BELTRA
Gérard LACOURTE	Céline BONHOMME
René GRISOLLE	Aude MAIRESSE

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

